

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

Analyse du power-point **« *La frange nord et la continuité avec la Canopée* »** **adressé par la Ville aux associations** **en prévision de la réunion de concertation** **sur le Jardin des Halles du 8 octobre 2008** **(03/10/08)**

Le power-point commence par une rétrospective des différentes étapes du projets ; c'est intéressant, sauf qu'il oublie une, essentielle : la version qui a été retenue par la commission d'appel d'offre fin 2004, et qui prévoyait le maintien du jardin Lalanne (voir pièce jointe). De même, à aucun moment il ne présente de comparaison entre le jardin actuel et le projet de la SEURA, ce qui risquerait de montrer de façon trop évidente que cette nouvelle version détruit encore plus de valeur que les précédentes par rapport au jardin actuel.

Pour bien comprendre la suite des remarques, nous suggérons à ceux que cela intéresse d'enregistrer le power-point sous deux noms différents, puis d'ouvrir les deux fichiers côte à côte, ce qui permet des comparaisons entre les différentes pages, notamment les pages 5 et 9, qui présentent les versions 2007 et 2008 du projet.

1) L'espace qui remplace la Place Cassin

Nous avons entendu dire ces derniers temps que la place Cassin serait maintenue jusqu'au pied des gradins actuels : ce n'est absolument pas le cas, ni du point de vue de sa surface, ni du point de vue de sa forme et de ses usages.

a) La petite vignette en haut à gauche de la page 24 permet de se rendre compte où se situe le pied des gradins, en se repérant par rapport à l'alignement du bâtiment situé entre la Bourse du commerce et la rue du Louvre. Sur la page 9, on voit que la SEURA ne conserve, en surface minéralisée, qu'environ la moitié de l'espace actuel qui va jusqu'au pied des gradins. En mettant côte à côte la p. 6 et la p. 15, on voit bien que par rapport à l'emprise globale actuelle de l'amphithéâtre Cassin (c'est-à-dire jusqu'en haut des gradins) on ne garde qu'un tiers de l'espace. La SEURA maintient tout bonnement sa proposition de 2007 (p. 5) en enlevant juste quelques arbres de plus et en disposant ceux qui restent en arc de cercle pour pouvoir donner vaguement l'impression que l'amphithéâtre est conservé (voir p.15 le tracé de cet arc de cercle).

b) On ne retrouve pas non plus la forme « en cuvette » de la place Cassin, qui faisait toute son originalité, son charme et sa convivialité. Au lieu d'un espace où on pouvait se poser pour regarder l'église pendant que les enfants jouaient, on a une volée d'escaliers, avec des marches qui ne seront pas suffisamment hautes pour s'asseoir (9 cm) mais suffisamment hautes pour embêter les mamans avec poussette qui voudraient passer par là et les mamies avec leurs caddies pour le marché, sans parler des handicapés. Bref, un endroit aussi

inhospitalier que possible. Après un an et demi d'efforts conjugués du Maire de Paris et de sa Première adjointe, convaincus par les demandes multiples et répétés des habitants et associations qu'il fallait conserver la Place Cassin, et censés être en dernier ressort les maîtres d'ouvrage de ce projet, tout ce qu'ils ont réussi à obtenir du maître d'œuvre, c'est la même chose qu'en 2007, avec juste une modification de la plantation des arbres pour rappeler la forme de l'amphithéâtre. Manifestement, il est plus facile d'opprimer les usagers que de se faire obéir du maître d'œuvre.

c) La Grosse tête est séparée de l'église alors que son positionnement à cet endroit avait été longuement étudié par l'artiste. Au lieu d'être placée dans une zone où les enfants et les touristes peuvent tranquillement jouer, l'escalader, la photographier, elle est située en plein milieu de l'axe nord-sud entre le Pont-Neuf et Montorgueil, dont nous avons appris qu'il serait ouvert aux vélos, et donc relativement dangereux pour les enfants : finies les photos, finies les escalades, les parents veilleront à éloigner leurs enfants de cette sculpture désormais dangereuse.

2) L'axe nord-sud face au transept

C'est la seule nouveauté positive de ce projet : la création d'un « passage » face au transept. Cette notion de passage n'est cependant pas très claire : si c'était vraiment une allée, ce passage serait sans doute coloré en beige, comme les autres allées. Mais il est en vert pâle, compromis bizarre pour laisser entendre qu'on y passera mais que ce ne sera quand même pas minéralisé. Est-ce que la SEURA s'est inclinée mais sans vouloir admettre qu'elle s'inclinait, ou est-ce que, compte tenu de tout l'espace qu'elle minéralise par ailleurs dans cette nouvelle version, elle s'est dit qu'elle ne pouvait pas supprimer encore un peu plus de végétalisation ? Compte tenu de l'attrait évident de cet axe pour les promeneurs, notre avis est qu'il vaudrait mieux en faire une allée proprement dessinée plutôt que laisser les usagers la tracer eux-mêmes et n'importe comment à force de piétiner la pelouse à cet endroit. Mais ne boudons pas notre plaisir : au bout de deux ans de bataille nous avons (peut-être) obtenu une allée nord-sud en face du transept qui mettra en valeur la magnifique perspective qu'on a sur l'église depuis les quais de la Seine. Cela donne une idée de l'énergie qu'il faut dépenser pour obtenir même des choses évidentes dans cette concertation.

3) L'espace qui remplace le Jardin Lalanne

a) Page 6, la SEURA fait apparaître en rouge les contours du jardin Lalanne, d'une façon assez tendancieuse car non seulement son tracé n'est pas le même que sur le schéma équivalent réalisé par Berger et Anziutti (cf http://www.accomplir.asso.fr/dossiers/20080606/05%20HAL_APS_Presentation_GTT_10-06-08.pdf p. 5), mais la représentation en vert du toit de la Canopée donne l'impression que le jardin Lalanne vient tout contre le bâtiment. Si on met côte à côte la p. 6 et la p. 9, on voit bien que même en maintenant la partie du jardin Lalanne qui s'avance vers la Canopée, on préserverait un large passage. De plus, nous avons suggéré qu'on pourrait « raboter » cette partie du jardin Lalanne pour faire plus de place : elle correspond à l'entrée du jardin avec les éléphants, qu'on pourrait très bien reculer de quelques mètres. Mais naturellement, jamais aucune étude des conditions auxquelles on pourrait garder le jardin Lalanne n'a été réalisée.

b) Les grands jeux d'eau qui étaient censés remplacer le Jardin Lalanne se sont réduits comme peau de chagrin, ce qui nous importe peu, vu le faible usage possible de ces jeux d'eau par les enfants devant les terrasses du futur café.

Le deuxième élément censé justifier la suppression du jardin Lalanne était la petite allée est-ouest qui traverse le nord de cet espace. Compte tenu de l'absence de dénivelé par rapport à la rue Rambuteau à cet endroit et donc d'une très bonne visibilité sur le jardin depuis la rue, ce bout d'allée n'apporte rien à cet égard. Par ailleurs, cette allée ne coïncide pas avec le cheminement sous la Canopée : elle butte au contraire sur un mur aveugle, celui du local qui accueille les escalators descendant vers la future surface alimentaire. En d'autres termes, cette allée ne sert à rien, elle est redondante avec la rue Rambuteau située à quelques mètres de distance.

Le troisième élément invoqué pour justifier la suppression du jardin Lalanne était la volonté de dégager la vue devant la Canopée. Si vous comparez la p. 5 et la p.9, vous voyez qu'en fait la SEURA plante maintenant des arbres devant toute la façade ouest du bâtiment nord de la Canopée. C'est la preuve qu'on pourrait parfaitement conserver les petits arbres du jardin Lalanne à cet endroit-là, d'autant plus qu'étant situés dans une cuvette, ils monteraient moins haut devant la façade.

Le quatrième élément censé justifier la suppression du jardin Lalanne est la très large allée en diagonale qu'on voit page 5. Cette allée, censée faciliter les flux de piéton venant des rues Montorgueil ou Montmartre vers l'espace transport, était sans véritable objet puisque, grâce à la future signalétique qu'on nous promet, les usagers des transports en commun comprendront sans peine qu'ils iront beaucoup plus vite en passant soit par la porte St Eustache, soit par la porte Rambuteau (qui descendra jusqu'au niveau -4), soit par l'accès au métro face à la porte Rambuteau, plutôt que de descendre dans le centre commercial par le jardin et la Place Basse puis de pousser jusqu'aux escalators Lescot ou de revenir sur leurs pas vers la porte Rambuteau.

c) Les jeux d'eau n'étant plus qu'anecdotiques, le bout d'allée est-ouest tant redondant et ne menant nulle part, le bâtiment nord de la Canopée restant masqué par des arbres, et l'allée diagonale ayant disparu, quel est donc le bénéfice résultant de la suppression du Jardin Lalanne ? Tout simplement un très grand espace minéralisé au détriment du jardin. Sur la page 9, on voit bien que c'est pratiquement toute la partie comprise entre l'axe Pont-Neuf / Montorgueil et la Canopée qui est minéralisée, à part la bordure d'arbres au nord et au sud. La surface en question est énorme, plus grande que la place des Innocents, qu'on aperçoit toujours p. 9 en bas à droite de l'écran. Maintenant, mettez côte à côte cette p. 9 et la p. 3, qui montre le projet proposé par la SEURA en 2003 : vous voyez tout ce qui a été perdu comme surface végétalisée ? On se retrouve avec un très grand parvis minéral devant la Canopée, alors que le parti initial de la SEURA, celui qui est censé avoir été adopté par le Conseil de Paris, s'appelait « un toit dans un jardin », ce qui évoquait plutôt un bâtiment au milieu de la verdure, et que dans le parti de Berger-Anziutti, la végétalisation était même censée se prolonger en descendant sous la Canopée, vers la terrasse du -1.

d) Maintenant, comparez la page 6, avec le tracé du jardin Lalanne, et la page 9, vous verrez qu'en renonçant au bout d'allée est-ouest qui ne va nulle part, on pourrait préserver toute la moitié nord du jardin Lalanne. En rendant à la végétalisation une partie de l'énorme parvis minéral sans intérêt prévu devant la Canopée, on pourrait maintenir la moitié sud du jardin Lalanne. C'est vraiment de la pure méchanceté de supprimer ce jardin ! Une fois que ce projet sera réalisé (s'il se réalise), les gens qui se promèneront sur ce parvis se diront « *et c'est pour avoir ça, qu'on a supprimé le paradis de mes gamins ?* ». Mais il sera trop tard.

4) Le mail Berger déplumé

La SEURA a manifestement fini par comprendre que placer les futurs jeux d'enfants à moitié

sous les arbres du mail Berger n'était pas crédible, à la fois parce que cela complique trop l'installation des jeux et parce que cela fait une ombre trop épaisse. Qu'à cela ne tienne, comparez la p. 5 et la p. 9, vous verrez qu'elle n'hésite pas à « déplumer » les deux rangées nord des arbres du mail Berger. Or, on nous avait promis depuis 2003 que le mail serait respecté : c'était l'une des toutes premières promesses faites dans ce projet. Même si la SEURA prétend que le nombre total d'arbres du jardin sera conservé, les nouveaux arbres qui seront plantés seront petits et jeunes alors que les arbres actuels poussent depuis trente ans. Et les plus beaux d'entre eux, ceux qui sont situés le long de l'allée St John Perse et dans le jardin Lalanne, vont tous disparaître.

Il y avait pourtant une solution beaucoup plus simple que de mettre les jeux d'enfants sous les arbres, puis d'enlever ces arbres qui font trop d'ombre aux jeux d'enfants : c'était de conserver le jardin Lalanne à son emplacement actuel, où il ne gêne finalement pas tant que ça, et de mettre les jeux des petits au nord du mail Berger, en bordure du cours central, bien exposés au soleil, en rajoutant juste quelques arbres pour s'abriter quand il fait trop chaud. De toute façon, la petite bordure de pelouse qui a été prévue entre les jeux d'enfants et le cours central est très étroite et ne va pas servir à grand chose sauf à être piétinée et râpée dès les premiers mois d'ouverture du jardin : elle ne « fonctionnera » pas, donc pourquoi ne pas décaler les jeux vers le nord et respecter les arbres du mail ?

5) Un déficit en surface végétalisées

Les surfaces figurant sous les deux rangées « déplumées » du mail Berger sont colorées en vert, comme si elles étaient végétalisées, de même que le reste de la surface des jeux d'enfants, alors qu'il s'agira à l'évidence d'espace minéralisés, avec quelques arbres ou bosquets pour décorer ou donner de l'ombre. Dans son analyse de 2005 des surfaces du jardin actuel, la SEURA n'utilisait le vert que pour les pelouses et l'excluait pour les jeux d'enfants (voir

<http://www.accomplir.asso.fr/dossiers/renovation/GTT%20jardin%2029%20juin%202006.pdf>

p. 14). Si elle voulait être logique avec elle-même, elle devrait donc colorer en beige toutes les zones de jeu qu'elle prévoit pour les enfants, à savoir l'espace situé sous les deux rangées d'arbres « déplumées » et toute la surface allant jusqu'à la clôture matérialisée par des traits rouges. La version 2007 du projet (p. 5) était à cet égard plus honnête, en colorant l'espace des jeux d'enfants de diverses teintes, mais pas en vert.

Au total, si vous colorez mentalement en beige les surfaces de jeu, qui viennent s'ajouter au grand parvis minéral devant la Canopée, que reste-t-il comme surface végétalisée dans ce projet ? Bien peu de choses. On nous avait promis un jardin qui serait « *encore plus végétal que l'actuel* », mais il est probable que, si on faisait un décompte précis, on trouverait le résultat inverse. Regardez le jardin actuel vu d'avion : <http://www.accomplir.asso.fr/images/halles%20vues%20avion.jpg>, vous ne trouvez pas qu'il est infiniment plus végétalisé que ce que nous propose la SEURA ?

6) Un jardin sans relief

Les pages 22 à 31 donnent quelques aperçus sur les différences de niveau dans le jardin et par rapport à la rue.

Du côté Rambuteau-Coquillière, l'effet de « talus » initial en bordure du jardin a été à peu près gommé, ce qui est un élément positif. En revanche les chiffres indiqués confirment que ce jardin ne comprendra pratiquement plus aucun relief nulle part. Le jardin actuel joue de dénivelés d'environ 3,50 m par rapport à la rue, et on n'aura plus qu'un dénivelé maximal d'environ 1,40 m. Au lieu d'une série de paysages variés, on verra de partout la même morne

plaine. Pas de surprise : cela fait déjà longtemps que la SEURA est passée d'un concept de « jardin de plain-pied par rapport aux rues du quartier » à un concept de nivellement intérieur général du jardin.

On s'oriente donc vers une sorte de Champ de Mars miniature, prêt à accueillir de grands rassemblements diurnes et nocturnes tous les week-ends. Comme le site est au milieu d'un quartier piétonnier, en cas de chahut un peu important, les cars de CRS auront du mal à arriver rapidement jusque là, mais la SEURA n'en prétend pas moins que c'est « *pour des raisons de sécurité* » qu'elle a décidé de mettre ce jardin complètement à plat. Ce n'est pas grave, si ça s'avère non gérable, il suffira de mettre d'abord des caméras partout, et ensuite des grilles tout autour.

Du côté Berger, les différences de niveau n'ont pas l'air modifiées.

Du côté de l'articulation entre le jardin et la Canopée, aucune indication sur les niveaux. Soit la descente en pente douce actuelle vers la terrasse -1 du Forum est maintenue, et dans ce cas ce serait un argument en moins pour justifier la suppression du jardin Lalanne, qui s'inscrit justement dans cette pente douce. Soit le dogme du nivellement par rapport au niveau zéro de la Canopée est maintenu, et dans ce cas il faut s'attendre à une pente raide vers la terrasse -1 de la Canopée, ce qui l'isolera du reste du jardin pour en faire une sorte de jardin privatif du centre commercial.

7) La place de l'eau

Il y a encore moins d'eau dans la version 2008 que dans la version 2007 : les jeux d'eau près de la Canopée ont nettement diminué de taille. Notre souhait de voir conserver au moins quelques fontaines dans le reste du jardin n'a pas été pris en compte. Nous aurons donc un jardin tout sec, à la fois pour les parties ouvertes au grand public et pour les squares d'enfants.

Conclusion

A part le passage nord-sud face au transept qu'on nous concède du bout des lèvres (sans qu'on sache vraiment si c'est une allée ou pas), cette nouvelle version de ce projet nous apporte son lot supplémentaire de désillusions : une pseudo restitution de la place Cassin qui ne porte que sur un tiers de sa surface et aboutit, par son dessin, à rendre impossible les usages actuels de cette place, de plus en plus de surfaces minérales et de moins en moins de surfaces végétales, des arbres en moins dans le mail Berger, de moins en moins de raisons de supprimer le Jardin Lalanne et une obstination vraiment stupéfiante à le supprimer quand même, encore moins d'eau dans le jardin côté Canopée sans en rétablir ailleurs.

Il est encore temps de renoncer à ce projet qui va coûter 220 millions d'euros pour détruire de la valeur au lieu d'en créer. En 1977, le projet Bofill a été arrêté alors que le premier niveau de ses bâtiments était déjà construit. En 2008, heureusement, il est encore temps d'arrêter le projet de la SEURA avant que le premier coup de pioche ait été donné.